

**FESTIVAL FOOT U 13 PITCH
PHASE DEPARTEMENTALE 4^{ème} TOUR
SAMEDI 7 MARS 2020**

RAPPEL DES DISPOSITIONS GENERALES

La Commission **Football Animation**, nommée par le Comité de Direction du District, est chargée de l'organisation de cette épreuve dans le respect du présent règlement.

Une Feuille de Plateau, une Fiche équipe et une Fiche Jonglerie spécifiques doivent être remplies par chaque équipe participante.

L'épreuve de Jonglerie doit être **obligatoirement** faite **avant** les rencontres et les résultats **transcrits** sur la feuille réservée à cette épreuve.

Chaque club, recevant et visiteur, doit vérifier que tout a été correctement transcrit sur les documents et que les résultats sont conformes à la réalité des épreuves.

Dans la mesure du possible, il est souhaitable de fournir au club visiteur une copie (photocopie, duplicata, ...) de ces documents.

Les Documents complets doivent être transmis au DYF **par le Club recevant** dans les délais de rigueur.

Les litiges, réclamations et suites disciplinaires éventuels seront examinés par le Comité d'Organisation de la Commission **Football Animation** et, en dernier ressort, par le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes ou la Commission d'Appel Départementale s'il s'agit de faits disciplinaires.

REGLEMENT DE LA PHASE DEPARTEMENTALE : 4^{ème} TOUR

Le 4^{ème} Tour de la phase départementale du Festival Foot U13 Pitch, se jouera sous forme de **plateaux à 4 équipes** programmés le **samedi après midi** sur plusieurs sites.

Groupe de 2 équipes ou 1 équipe. Les équipes ne sont pas réparties géographiquement. Le Club tiré en premier est le club recevant (sauf en cas de terrains non disponibles).

L'horaire de début des rencontres est fixé à **14h00**, selon les disponibilités des terrains du site d'accueil. **Le club organisateur prévient à l'avance les clubs visiteurs en cas de modification de l'horaire du plateau.** Les équipes devront être présentes sur le site au moins 30 minutes avant le début des rencontres.

Les équipes (8 joueurs + 4 remplaçants) seront classées au travers de 2 épreuves **obligatoires**:

- Une épreuve de **Jonglerie**, qui est impérativement effectuée avant les rencontres ;
- **Trois (3) rencontres**, sans prolongation, pour les plateaux à **4 équipes**
- **Deux (2) rencontres**, sans prolongation, pour les plateaux à **3 équipes**
- Une (1) seule rencontre, sans prolongation, pour les plateaux à **2 équipes**.

EPREUVE DE JONGLERIE

Elle s'effectue **OBLIGATOIREMENT** avant les rencontres.

Si une équipe refuse de faire l'épreuve de Jonglerie, les adversaires doivent le mentionner sur la Feuille de Plateau, dans la case « OBSERVATIONS ».

Cette réserve sera examinée par la Commission **Football Animation** qui statuera sur le résultat de la rencontre.

TOUS les joueurs de l'équipe participent à cette épreuve de Jonglerie.

Contrat de l'épreuve de jonglerie – 1 essai pour chaque surface :

- Sur l'effectuer un maximum contact **piéd droit**. Départ avec le pied.
- Sur l'effectuer un maximum contact **piéd gauche**. Départ avec le pied.
- Sur 30'' effectuer un maximum contact **tête**. Départ ballon en main.
- **Aucune** surface de rattrapage

Le comptage est effectué « en miroir » par les joueurs, sous la responsabilité de l'Educateur ou du Dirigeant des équipes présentes. Les joueurs de 2 ou 3 équipes différentes sont associés par 2 ou 3 et sont chargés mutuellement de compter les jongles effectués par l'adversaire. Ils communiquent leurs résultats aux Educateurs ou Dirigeants présents.

A l'issue des **3 défis** (piéd droit, piéd gauche et tête), chaque joueur totalise un score obtenu en ajoutant son résultat piéd droit, son résultat piéd gauche et son résultat tête. Il est alors procédé à **la somme des 8 meilleurs scores des joueurs l'équipe**.

LES RENCONTRES

Chaque équipe effectue 3 ou 2 rencontres selon le nombre d'équipe sur le plateau.

Chaque équipe est composée de 8 joueurs et 4 remplaçants (dont le gardien de but).

L'arbitrage de la rencontre doit être assuré dans la mesure du possible par ordre de priorité par :

1. Un Jeune Arbitre Officiel de **Football Animation**.
2. Un arbitre certifié FA
3. Un Educateur, Animateur ou un Dirigeant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant.

Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre (10 à 15').

Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match :

Plateaux à 4 équipes → 2*10 par rencontre ou **Plateaux à 3 équipes → 2*15 par rencontre** ou **Plateaux à 2 équipes → 4*15**
2' de pause coaching après chaque séquence de jeu.

Décompte des points pour les rencontres :

- Victoire : 4 points / Nul : 2 points / Perdu : 1 point / Forfait : 0 point

Le classement final est établi en additionnant les points obtenus par chacune des équipes lors des rencontres.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées :

- 1) Par la somme des points acquis pour les seuls matches ayant opposé les équipes à départager
- 2) Par le résultat de l'épreuve de jonglerie.
- 3) Par le nombre total de buts marqués au cours de l'ensemble des rencontres du plateau
- 4) Par la différence de buts au cours de l'ensemble des rencontres du plateau

QUALIFICATIONS

- **Les équipes classées 1^{er} sur le plateau sont qualifiées** pour la Finale Départementale qui aura lieu le samedi 4 avril 2020.
- **Les autres équipes sont éliminées.**

□ REMARQUES :

1. En Finale Départementale chaque club ne pourra être représenté que par une seule équipe.

o Si plusieurs équipes d'un même club sont susceptibles de par leur classement (1er du plateau) d'être qualifiées, le départage entre celles-ci s'effectue de la façon et dans l'ordre suivant :

a) l'équipe ayant le meilleur classement sur son plateau,

b) l'équipe ayant réalisé le meilleur résultat à l'épreuve de jonglerie.

o En cas de non qualification d'une équipe qui en avait gagné le droit sur le terrain, c'est l'équipe classée immédiatement derrière sur le même plateau qui accède à la Finale sous réserve des aspects réglementaires.

o Si du fait de cette règle, aucune équipe d'un plateau ne peut disputer la Finale Départementale, alors le meilleur 2ème de l'ensemble des plateaux pouvant y participer sera qualifié.

Le départage des 2èmes s'effectuera de la manière suivante :

a) l'équipe ayant le plus grand quotient des points obtenus par le nombre de matches joués

b) l'équipe ayant réalisé le meilleur résultat à l'épreuve de jonglerie

o Afin d'éviter une telle situation de non qualification des équipes d'un plateau par décision administrative et privilégier les résultats acquis sur le terrain, la Cion pourra être amenée lors du tirage des plateaux, à regrouper par 2 les équipes d'un même club.

2. Dispositions de l'article 7.10 du Règlement Sportif, qui interdit la participation des joueurs dans une équipe inférieure de leur club s'ils ont pris part à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

A l'issue de ce 4ème Tour de la Phase Départementale, 16 équipes resteront qualifiées pour la Finale Départementale du Festival Foot U 13 Pitch